

Image not found or type unknown



imposition sur vente de terrain

Par **Jack0606**, le **07/11/2024** à **17:54**

Bonjour,

Je prévois vendre mon terrain environ 8000€

Est ce qu'il y est imposable et quel sera le montant en plus des frais de notaire???

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Jack0606

Par **Marck.ESP**, le **07/11/2024** à **18:01**

Bonjour et bienvenue

Les frais de notaire sont généralement à la charge de l'acquéreur.

Vous pourriez être imposé sur la +value éventuelle., mais la vente d'un terrain pour 8 000 € est donc exonérée de l'impôt sur la plus-value, car elle est inférieure au seuil de 15 000 €.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article>